

Je suis enseignant public, du 1er ou 2nd degré, CPE ou PsyEn

Je suis confronté à des difficultés de santé (congé maladie ordinaire, congé longue maladie ou longue durée, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique, en activité)

Je souhaite retourner sur mes fonctions d'origine ou engager une reconversion professionnelle

LE POSTE ADAPTÉ PEUT M'AIDER



Que dois-je faire ?

- Je prends contact avec un accompagnant RH (Assistante sociale pour le 1er degré/Conseiller RH de proximité pour le 2nd degré) pour m'accompagner dans mon projet professionnel (cf. coordonnées en annexe 1 de la circulaire).
- Je prends connaissance de la circulaire académique poste adapté qui paraît en novembre sur Eduline.
- Je prends rendez-vous avec mon médecin traitant : il m'établit un certificat attestant de ma difficulté à exercer mes fonctions.
- Je remplis ma demande en ligne dans mon espace Eduline / Arena sur COLIBRIS du **2 novembre au 18 décembre 2026**.
- J'envoie mon certificat médical (et, si j'en suis bénéficiaire, une copie de ma RQTH) accompagné du récapitulatif de ma demande (document pdf généré par COLIBRIS) au médecin du travail sous pli cacheté et confidentiel.

Que va-t-il se passer ?

- Je rencontre le médecin du travail qui émettra un avis concernant l'octroi d'une année de poste adapté.
- Je rencontre une Assistante sociale ou un Conseiller Ressources Humaines de Proximité pour l'élaboration de mon projet professionnel.
- Si je suis retenu en poste adapté, je rencontre une Assistante sociale ou un Conseiller Ressources Humaines de Proximité pour être accompagné dans ma recherche de structure d'accueil correspondant à mon projet professionnel.

Je reçois une réponse à ma demande (avant la fin de l'année scolaire en cours) en fonction des possibilités d'entrée/d'accueil.

Qui sont mes interlocuteurs si je rencontre des difficultés ? (liste des personnes-ressources)

Pour les personnels enseignants du 1er degré affectés dans le nord :

DSDEN 59 - Monsieur Christopher BLONDEL - T 03 20 62 31 84, Madame Delphine NAPIERALA - T 03 20 62 32 21
dsden59.dpep-postes-adaptes-allegements@ac-lille.fr

Pour les personnels enseignants du 1er degré affectés dans le Pas-de-Calais :

DSDEN62 - Monsieur Laurent LEMASSON - T 03 21 23 82 36
ce.i62dp-a3@ac-lille.fr

Pour les personnels enseignants du 2nd degré public, CPE, PsyEN :

DPE - Madame Stéphanie LANDMANN - T 03 20 15 61 77
dpe-posteadapte@ac-lille.fr